



Communiqué de presse

Produire de la luzerne porte-graine : des avantages méconnus

Contacts

Dorothee PYE
Secrétaire générale de
Section Fourragères et
Gazon
Direction de l'Animation
Filière
01 42 33 76 64
dorothee.pye@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

7 décembre 2023

La production française de semences de luzerne, et autres légumineuses fourragères, diminue depuis plusieurs années. Pourtant, cette culture présente de nombreux avantages souvent méconnus par les agriculteurs, et contribue à préserver notre souveraineté.

La culture de luzerne porte-graine représente 45 % des surfaces totales de production de semences fourragères. Cependant, les surfaces de production baissent d'année en année avec un recul : -20% des surfaces sur ces 5 dernières années. En 2023, la surface de multiplication de luzerne porte-graine est passée sous la barre symbolique des 20 000 ha. Pour faire face à la demande soutenue des utilisateurs, près de 70% des semences de luzerne consommées en France sont importées.

Face à la perte de souveraineté, la filière s'organise pour relocaliser les productions en France et sécuriser les approvisionnements pour les années à venir. Selon Denis Le Chatelier, de la Fédération nationale des coopératives agricoles : « *Pour renforcer notre souveraineté, il faut à la fois valoriser la luzerne pour inciter les producteurs potentiels, les céréaliers notamment, à augmenter leur production via la rotation ou de nouvelles têtes de rotation...*

Mais également à produire davantage de semences en France, car actuellement, nous importons des semences, d'Italie notamment, pour couvrir la demande. ».

De bonnes raisons de choisir la culture de luzerne porte-graine

- **La rentabilité à long terme**

La luzerne permet la fixation de l'azote de l'air qu'elle restitue en sortie d'hiver et en cours d'année. La valorisation pour les cultures suivantes est estimée à au moins 40 unités soit 41,2 €/ha. « *Faire un blé après une luzerne permet d'obtenir un gain allant jusqu'à 20% du rendement habituel.* », d'après Franck Ferreira céréalier à Braye sous Faye (37).

- **La contribution rémunératrice aux exigences de la PAC**

La luzerne remplit les exigences de l'Eco-régime : environ 60 € pour le 1^{er} niveau et 80 € pour le 2nd niveau. En 2023, la luzerne porte-graine bénéficie des aides couplées aux légumineuses à graines d'un montant de 104 €/ha.

- **La préservation des sols**

La luzerne permet de préserver le sol non seulement en l'aérant grâce à son système racinaire profond, mais également en restituant de l'humus au sol lors de la récolte avec ses résidus. En outre, la luzerne figure parmi les plantes cultivées les plus résistantes à la sécheresse.

- **Une solution pour rompre le cycle des adventices et bioagresseurs**

Son caractère pluriannuel (culture implantée pour 2 à 3 ans), ainsi que ses coupes successives en font un véritable levier pour rompre le cycle et mieux maîtriser de nombreuses adventices à l'échelle de la rotation. Elle permet également de rompre le cycle de nombreux ravageurs et maladies du sol pour les autres cultures.

- **Un gain en qualité de vie**

La luzerne est une culture pérenne, avec un itinéraire technique moins contraignant.

On estime que les producteurs passent trois fois moins de temps sur la culture de luzerne que sur une céréale à paille.

- **Une culture vertueuse pour l'environnement**

La culture de la luzerne lutte contre l'érosion, favorise la faune auxiliaire ne nécessite pas d'apport d'engrais azotés et favorise la vie microbienne du sol.

Les nombreux bénéfices de la luzerne, souvent méconnus, ont de quoi séduire les agriculteurs, les céréaliers notamment, et les inciter à se tourner vers la culture de luzerne porte-graine. Il s'agit d'une culture contractuelle, qui offre aux agriculteurs une sécurité de revenu et un accompagnement technique fort de la part des techniciens d'établissement, des coopératives et des négoce.

[Retrouvez l'infographie sur la luzerne](#)

[Et le guide pratique sur la luzerne porte-graine](#)



À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1er producteur européen (402.760 ha) et le 1er exportateur mondial (1,9 Md€), hors légumes secs. Elle génère 11.000 emplois.